



PRÉPARATION AU CACES® :

PEMP

PLATEFORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

R.486

Catégorie(s) A (pour Nacelles 1A et 3A), B (pour 1B et 3B)

OBJECTIF(S)

- ✓ Utiliser une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP) en respectant les règles de sécurité conformément à la recommandation R.486 de la CNAM.
- ✓ Obtenir le CACES® suivant la/les catégorie(s) concernée(s).

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout travailleur amené à déplacer, utiliser ou surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personnel au sein de son entreprise.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Être apte médicalement.

Être titulaire du permis B.

Être âgé d'au moins 18 ans.

Être formé à l'utilisation de harnais antichute.

DURÉE

Quelles que soient la/les catégorie(s) souhaitée(s) :

Formation initiale : 21H00 (3 jours).

Recyclage : 14H00 (2 jours).

Formation puis test.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 6 stagiaires (obligation réglementaire pour les tests CACES®).

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

- Connaître les rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur et du responsable de chantier.
- Connaître les rôles et responsabilités du conducteur et de l'accompagnateur.
- Connaître la classification par catégorie des PEMP et pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et inconvénients.
- Connaître les principaux risques : renversement, chute, heurt, électrisation...
- Connaître les règles de stabilité, de conduite et de circulation.
- Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la hauteur de travail, de l'environnement et de la nature du travail.
- Identifier les risques et les moyens de les prémunir.
- Respecter les limites d'emploi de la PEMP, l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.
- Connaître les organes de sécurité, les vérifications et entretiens courants à effectuer.

FORMATION PRATIQUE

- Contrôler les documents de la PEMP, son état et son bon fonctionnement.
- Vérifier l'adéquation de la PEMP, les conditions météo, identifier les risques de la zone d'évolution.
- Mettre en place le balisage et la signalisation.
- Effectuer toutes les manœuvres possibles en fonction de la catégorie de PEMP : déplacement de la plateforme le long, sous, au-dessus de surfaces planes, selon l'évaluation du CACES®.
- Effectuer les manœuvres de secours et de dépannage.
- Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- Comprendre, exécuter les gestes de commandement et de communication.
- Mettre la PEMP en position hors-service, réaliser les opérations de maintenance, rendre compte des anomalies.

ÉVALUATION DE COMPÉTENCES

- Test théorique (QCM) et test pratique en conformité avec la recommandation R.486 de la CNAM.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Une demi-journée théorique, une demi-journée pratique au minimum, à adapter en fonction du nombre de catégories évaluées et l'expérience du stagiaire.

Une journée de tests théoriques et pratiques pour la validation du CACES® R.486 selon la/les catégorie(s) souhaitée(s).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 6 stagiaires.

Une ou plusieurs PEMP, un espace dédié et équipé selon les besoins de la catégorie.

Diaporama, exposés, vidéos.

VALIDATION DE LA FORMATION

Délivrance du CACES® après réussite aux tests théoriques et pratiques.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

L'autorisation de conduite remise par l'employeur est à renouveler aussi souvent que nécessaire (changement d'utilisation, d'atelier, de matériel).

Le CACES® obtenu est valable pendant 5 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Photo d'identité (préciser le nom du stagiaire au dos).

Certificat d'aptitude médicale à la conduite des engins concernés délivré par la médecine du travail.

Matériel pour écrire.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Disposer des Équipements de Protection Individuelle (EPI) suivants :

Chaussures de sécurité.

Gants de manutention.

Gilet de sécurité rétro-réfléchissant.

Casque avec jugulaire sans visière.

EPI appropriés contre les chutes de hauteur.

Protections auditives (selon la PEMP utilisée).